

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

33

Nombre de votants :

33

**Date de convocation :
5 avril 2022**

**Date d'affichage :
14 avril 2022**

L'AN deux mille vingt-deux, le **11 avril** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 5 avril, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, M. BOUCHET, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND (à partir de la question n°28), LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, PIRES-BEAUNE, M. RAYNAUD, Mmes ROUSSEL, STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mr Jean-Pierre BOISSET, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mr Charles BRAULT, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Véronique LYON

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée, a donné pouvoir à Pierre DESMARETS, absente jusqu'à la question n°27

Mr Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à Jean-Louis RAYNAUD

Mme Nathalie NIORT, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Boris BOUCHET

Mr Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Christine PIRES-BEAUNE

Mr Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à Rémy BALLET

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Daniel GRENET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2022**

QUESTION N° 34

OBJET : Délégation au maire pour demande d'autorisations d'urbanisme pour 2022

RAPPORTEUR : Anne VEYLAND

Question étudiée par la Commission n°2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 29 mars 2022 et la Commission n°4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 31 mars 2022.

Les projets listés ci-après, retenus pour exécution au budget 2022, nécessitent le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation auprès des services de l'urbanisme ou des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour les monuments historiques :

- installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école élémentaire Pierre BROSSOLETTE ;
- installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du centre aéré de LOUBEYRAT ;
- installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école élémentaire Jean MOULIN ;
- Installation d'un self collaboratif au groupe scolaire Maurice GENEST ;
- installation provisoire de bâtiments modulaires au groupe scolaire Pierre BROSSOLETTE (ERP) ;
- Installation d'un espace convivialité (buvette) en bâtiment modulaire au stade Emile PONS ;
- Installation d'un bureau en bâtiment modulaire à la maison du rugby du stade Emile PONS ;
- Aménagement de la salle de musculation et de récupération du club de rugby dans le bâtiment « Rallye », ancien site du lycée Gilbert Romme ;
- Travaux de mise en sécurité et d'accessibilité de l'église SAINT-AMABLE ;
- Travaux de restauration intérieure de l'église Notre Dame du MARTHURET ;

COMMUNE DE RIOM

- Travaux de réfection / extension des jardins potagers communaux sur plusieurs sites ;
- Reclassement du complexe sportif du Cerey suite à la création du terrain en gazon synthétique (ERP) ;
- Travaux de modification d'un bureau en vestiaires arbitres dans le bâtiment des vestiaires foot du Cerey (ERP) ;
- Travaux d'aménagement de la loge du Cimetière (accessibilité et travaux intérieurs)
- Classement en ERP du cimetière ;
- Classement en ERP du stade Pierre ROBIN ;
- Classement ERP du stade DUMOULIN ;
- Classement ERP des vestiaires du stade DUMOULIN ;
- Classement en ERP des locaux du club canin ;
- Classement en ERP de la mairie annexe ;
- Classement en ERP de l'Hôtel de ville ;
- Classement en ERP de la conciergerie du cimetière ;
- Classement en ERP des bureaux de l'AMTA situés aux anciens abattoirs ;
- Classement en ERP de la salle d'expositions des anciens abattoirs ;
- Modification du classement ERP des locaux associatifs rue du Nord ;
- Modification du classement ERP du bâtiment Rallye ;
- Classement en ERP de la chapelle SAINT DON ;
- Classement en ERP du bâtiment de Macédo accueillant le club de modélisme ;
- Classement en ERP de la maison SAINT DISMAS ;
- Classement en ERP du centre de tennis Henri COCHET ;
- Travaux d'aménagement de la place Félix PEROL ;

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le Maire à signer tous les dossiers d'urbanisme nécessaires à la réalisation des opérations citées ci-dessus.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 11 avril 2022

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL